



écosffere

BOURGOGNE

Une démarche de développement durable
dans les structures éducatives en Bourgogne

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE


alterre
bourgogne
Agence pour l'environnement
et le développement soutenable



Sommaire

Remerciements	4
Pourquoi ce guide – Note aux utilisateurs.....	5
Partie 1. Présentation de la démarche	6
Comment la démarche est-elle née ? De quoi s'agit-il ?	6
Par qui la démarche est-elle portée ?.....	7
Une démarche qui s'inscrit dans un double contexte international et national	8
La déclinaison de l'Agenda 21 au niveau local	10
Les grands principes de la démarche Ecosffere	12
L'accompagnement proposé	14
Partie 2. La démarche pas à pas	15
Vue d'ensemble	15
Les différentes phases et étapes	16
Qui est concerné ?	20
Les étapes transversales.....	21
Annexes	23
Le label Ecosffere	23
Des organismes ressources pour l'ensemble des thèmes de la démarche Ecosffere	24
Petit lexique	26

Téléchargeable sur www.alterrebourgogne.fr

Les fiches thématiques

Fiche thématique 1 : présentation des fiches

Fiche thématique 2 : alimentation

Fiche thématique 3 : achats

Fiche thématique 4 : eau

Fiche thématique 5 : énergie

Fiche thématique 6 : déchets

Fiche thématique 7 : bruit

Fiche thématique 8 : mobilité

Fiche thématique 9 : biodiversité

Les fiches ressources

Fiche ressource 1 : l'approche systémique

Fiche ressource 2 : l'amélioration continue, késako ?

Fiche ressource 3 : des pistes pour réaliser un carnet de bord

Fiche ressource 4 : comment sensibiliser au développement durable ?

Fiche ressource 5 : comment réaliser des enquêtes ?

Fiche ressource 6 : des conseils pour optimiser la démarche

Fiche ressource 7 : les manifestations nationales

Les fiches outils

Fiche outil A : type de lettre d'engagement formel dans la démarche

Fiche outil B : grille de suivi des réunions du comité de pilotage

Fiche outil C : grille de suivi des réunions de l'équipe pédagogique

Fiche outil D : grille de suivi de la mobilisation et de la communication

Fiche outil E : inventaire des actions réalisées ou en cours

Fiche outil F : plan d'actions

Fiche outil G : fiche action

Fiche outil H : un tableau de suivi des actions

Fiche outil I : évaluation de la démarche dans votre structure

Remerciements

Ce guide a été rédigé par Noémie Bernard et Aurélie Garnier, avec la collaboration de groupes de travail du SFFERE, le Système de formation des formateurs à l'éducation relative à l'environnement.

Il s'appuie sur un document rédigé par Cécile Fortin-Debart et Brigitte Sabard : *Opération Ecosffere, pour une démarche éco-responsable dans un établissement d'enseignement et de formation professionnelle, d'école, de structure d'animation, de sports ou de loisirs*, 2005.

Ont également contribué à sa rédaction :

- Christine Coudurier, Alterre Bourgogne
- Martine Sfeir, ADEME Bourgogne
- Marie Delahaye, Académie de Dijon
- Claude Censier, Académie de Dijon
- Christine Bobin, Académie de Dijon
- Sofie Aublin, DRAAF
- Dominique Marie, Conseil régional de Bourgogne

« Si tu as un projet à un an, plante une graine. Si tu as un projet à 10 ans, plante un arbre.

Si tu as un projet pour une vie, éduque tes enfants. »

Proverbe africain



Bonjour,
c'est parti pour
la lecture du guide !
Je serai à vos côtés tout au
long de la 1^{ère} partie pour
vous donner quelques idées
ou vous aider à mieux
comprendre.
Bonne route !

Pourquoi ce guide ?

Note aux utilisateurs

Ce guide a pour objet d'apporter un appui méthodologique et de partager des pistes d'actions en matière de démarche de développement durable dans les structures éducatives.

Il a été élaboré en tout premier lieu pour les établissements d'enseignement dont l'engagement dans la démarche Ecosffere faisait l'objet d'une convention* prévoyant la réalisation d'un diagnostic environnemental de l'établissement par un auditeur extérieur, un accompagnement individualisé ainsi que la labellisation de l'établissement.

Puis, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de cet outil, les partenaires du SFFERE ont décidé d'étendre la diffusion de ce guide à **toute structure éducative** (école, collège, lycée d'enseignement général, agricole ou professionnel et université), **d'animation** (centre de loisirs, club sportif et site accueillant des activités sportives, centre d'accueil de classes de découverte, etc.) **ou de formation** souhaitant mettre en place une démarche de développement durable.

Il comporte cinq parties :

- **Partie 1 - Présentation de la démarche Ecosffere :** informe sur le contexte dans lequel la démarche a pris forme et ses enjeux ;
- **Partie 2 - La démarche pas à pas :** explique la façon dont peuvent être mises en œuvre les principales étapes de la démarche ;
- **Partie 3 - Les fiches thématiques :** huit thèmes environnementaux (énergie, eau, déchets, mobilité, bruit, achats, alimentation et biodiversité) sont proposés comme thèmes de travail à aborder dans le cadre de la démarche. Les fiches mises à disposition permettent de cerner les enjeux et les problématiques de chacun des thèmes, de trouver des pistes d'actions et des éléments pour mener des enquêtes ; elles fournissent également des ressources et précisent les points d'ancrage possible dans les différentes disciplines ;
- **Partie 4 - Les fiches ressources et les fiches outils :** ce sont des exemples de tableaux de suivi, de sché-

mas explicatifs et autres outils qui peuvent s'avérer utiles dans la mise en œuvre de la démarche ;

- **Les annexes :** compilent des informations et des documents complémentaires.

Pour faciliter la lecture de ce guide par les différents publics, nous proposons d'adopter **un langage commun** dont voici les principaux termes :

- **La démarche :** fait référence à la démarche de développement durable mise en œuvre par la structure éducative, qu'il s'agisse d'Ecosffere (démarche conventionnée) ou d'autres types de démarches de développement durable.
- **Structure :** tous types de structures éducatives, d'animation et de formation, c'est-à-dire les écoles maternelles, les écoles élémentaires, les collèges, les lycées d'enseignement général, professionnel, technologique et agricole, les espaces, sites et structures de pratique et de formation sportives, les centres d'accueil, les centres de loisirs et les centres de vacances, de culture scientifique et d'action sociale ;
- **Formateur :** adulte en charge d'une mission d'éducation, d'enseignement, d'animation (éducateur, enseignant ou animateur) ;
- **Equipe éducative :** ensemble des adultes en relation avec les jeunes qui interviennent directement ou indirectement sur des questions d'éducation, de sensibilisation ou de formation (par exemple pour un établissement d'enseignement : les enseignants mais aussi l'infirmier(e) scolaire, le ou la documentaliste, les surveillants...) ;
- **Jeunes :** public cible des actions d'éducation, d'enseignement et d'animation (élèves, enfants, jeunes adultes en formation, etc.) ;
- **Acteurs de la structure :** tous les acteurs directement concernés par les activités et le fonctionnement de la structure (formateurs, jeunes, personnels techniques et administratifs, etc.).

* entre l'établissement, la collectivité de tutelle, l'Education nationale, l'Ademe et Alterre Bourgogne.



PARTIE 1 Présentation de la démarche

De quoi s'agit-il ?

En tout premier, un dispositif de formation de formateurs a été créé...

Il y a une quinzaine d'années, les acteurs de l'environnement et de l'éducation en Bourgogne ont créé le Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement (SFFERE). **L'objectif du SFFERE est de développer l'éducation à l'environnement pour un développement durable en situant l'action du dispositif en amont de l'éducation, c'est-à-dire au niveau de la formation des formateurs.** Ce choix procède de la volonté de démultiplier les connaissances des enseignants intervenant auprès des élèves, des enfants et des adultes dont ils ont la charge éducative. L'enjeu final est de générer une plus grande prise de conscience chez les citoyens et de faire émerger des comportements éco-responsables.

Le SFFERE regroupe les principaux acteurs de l'enseignement et de la formation, les administrations régionales, les collectivités territoriales et les établissements publics régionaux qui mènent une politique ou une mission en matière d'éducation relative à l'environnement, ainsi que les réseaux régionaux du milieu associatif impliqués dans l'éducation relative à l'environnement.

L'ensemble de ces partenaires contribuent au dispositif en apportant leurs connaissances et leurs com-

pétences à la fois techniques et pédagogiques. Le Conseil régional de Bourgogne, l'ADEME Bourgogne et la DREAL financent le dispositif. Alterre Bourgogne, l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable, agit au titre de coordinateur technique et mène une mission d'animation.

Grâce à la nature des structures partenaires impliquées, **le SFFERE intervient tout au long du parcours éducatif des jeunes, dans l'ensemble des institutions qu'ils fréquentent** : de la formation initiale (école, collège, lycée) à la formation professionnelle (lycées professionnels, lycées agricoles, universités, GRETA, etc.) en passant par les activités périscolaires (centre de loisirs, associations, clubs sportifs, etc.)

Historiquement, l'action du SFFERE s'articule autour de trois axes majeurs :

- **La formation**, avec un programme annuel de journées de formation proposées par les différents partenaires régionaux de l'éducation et de l'environnement intitulé Plani'sffere ;
- **La sensibilisation**, avec des actions annuelles telles que les Journées de l'éducation relative à l'environnement (ou Journées de l'ERE), permettant de promouvoir des projets et des initiatives menées sur différents thèmes environnementaux.

- **L'échange** et les temps de rencontres, facilités par des événements tels que des séminaires ou des conférences.

...puis Ecosffere est né

Avec le renforcement des préoccupations environnementales, les partenaires du SFFERE ont souhaité, en 2005, **ancrer davantage leur action sur le terrain en proposant un projet éducatif qui soit à la fois concret, pérenne, global et cohérent**. A l'issue d'une période d'expérimentation, une démarche de développement durable applicable aux structures éducatives est née, appelée Ecosffere. Objectif : mobiliser l'ensemble des publics (enseignants, éducateurs, personnels administratifs, apprenants et parents) des structures éducatives - des écoles jusqu'à l'université, en passant par les centres sportifs et les centres de loisirs et d'accueil des classes environnement - autour des enjeux du développement durable et des bonnes pratiques, tout en formant les publics concernés.



L'ambition de la démarche Ecosfferre est double :

- **Une ambition éducative** : il s'agit d'amener tous les acteurs de la structure sur le chemin de l'écoresponsabilité, de l'écocitoyenneté, de l'autonomie, de l'esprit critique, de l'initiative et de l'action en faveur de l'environnement, dans le cadre de leur vie sur l'établissement mais également dans leur vie quotidienne et sur le long terme ;
- **Une ambition environnementale** : le but est de réduire l'impact de la structure éducative au regard des principaux enjeux du développement durable tels que la lutte contre le réchauffement climatique et la sauvegarde de la diversité culturelle et biologique. Des actions concrètes sont menées au sein de la structure dans des domaines tels que l'eau, les achats, les déchets, l'énergie, l'alimentation, les déplacements, la biodiversité, la solidarité, le bruit et l'air. Ces actions répondent à des problématiques identifiées à l'échelle de l'établissement, mais aussi plus largement à l'échelle du territoire.

LES PARTENAIRES DU SFFERE

- Académie de Dijon
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- AgroSup Dijon
- Centre de culture scientifique et industrielle (CCSTI)
- Centre national de fonction publique territoriale (CNFPT)
- Comité régional olympique et sportif (CROS)
- Conseil régional de Bourgogne
- Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- Direction régionale de l'association nationale de la formation professionnelle pour adultes (AFPA)
- Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
- Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM)
- Jardin des sciences – Muséum de Dijon
- Muséum d'histoire naturelle Jacques de la Comble d'Autun
- Muséum d'histoire naturelle d'Auxerre
- Parc naturel régional du Morvan (PNRM)
- Université de Bourgogne

Une démarche qui s'inscrit dans un double contexte international et national

Il y a 20 ans, à Rio...

L'exploitation abusive des ressources naturelles, les pollutions diverses, le changement climatique sont autant d'éléments qui ont fait émerger une réelle prise de conscience des enjeux qui pèsent sur notre avenir. Parmi les solutions envisagées, le changement de mode de développement apparaît comme une priorité. Ainsi, en 1992 au Sommet de la Terre de Rio, 173 États se sont engagés en faveur du développement durable.

L'engagement pris à Rio s'est traduit par l'adoption d'un **programme d'actions pour le développement durable au 21^e siècle, appelé Agenda 21. La promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation, qui fait l'objet du chapitre 36**, propose de nombreuses recommandations pour introduire les enjeux du développement durable dans les systèmes éducatifs.

Pour que les enfants d'aujourd'hui deviennent les éco-citoyens de demain, il est essentiel de leur enseigner les notions relatives au développement durable tout au long de leur parcours éducatif et de leur faire mettre en pratique les bons gestes et les comportements adéquats dès leur plus jeune âge.

Le développement durable, traduction de l'anglais *Sustainable development*, doit permettre de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland, 1987). Il associe la bonne gestion économique, le progrès social et la préservation de l'environnement.

En France, le cadre réglementaire se structure peu à peu

Au niveau national, la circulaire n°2007-077 parue en 2004 marque le lancement du premier plan triennal de généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable. La première phase

de ce processus (2004-2007) a permis de poser les principes de cette éducation transversale et de mobiliser les académies. La seconde phase (2007-2010) a été celle de l'intégration des thèmes et des problématiques du développement durable dans les programmes d'enseignement et de la promotion des démarches de développement durable des écoles, des collèges et des lycées. En 2011, a commencé la troisième phase de généralisation qui prolonge, en les approfondissant, les trois objectifs prioritaires de la phase précédente :

- Pleine prise en compte des questions se rapportant au développement durable dans les programmes d'enseignement
- Multiplication des démarches globales dans les établissements et les écoles
- Formation des enseignants et des personnes impliquées dans cette éducation

Cette troisième phase s'appuie sur trois orientations majeures :

- Le renforcement de la gouvernance et du pilotage
- L'élargissement des partenariats
- Une meilleure diffusion des informations et du partage des réussites

La généralisation de l'EDD se développe dans un double contexte :

- **National** : avec la charte de l'environnement qui inscrit les questions environnementales dans les grands principes de la République française depuis mars 2005 ; et la stratégie nationale de développement durable qui consacre son « défi n° 2 » à la société de la connaissance, avec une partie « éducation et formation » ;
- **Mondial** : avec « la Décennie pour l'éducation au développement durable », décrétée par les Nations unies sur la période 2005-2015, déclinée au niveau européen par la stratégie de Vilnius.

HISTORIQUE DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Au niveau international	En France
1972	Sommet de l'environnement à Stockholm : naissance du concept de développement durable appelé alors « éco-développement ».	
1983		Accord entre le ministère de l'Éducation nationale et de la culture et celui de l'environnement : création de l'éducation à l'environnement .
1987	Rapport Bruntland : définition du développement durable et émergence de la prise de conscience de ses enjeux.	
1992	Sommet de la Terre à Rio : Conférence mondiale des Nations unies sur l'environnement qui entérine le rôle des collectivités locales dans le développement durable (27 principes fondamentaux) et donne naissance à l'Agenda 21.	
1993		Définition du concept d'éducation relative à l'environnement (ERE) : résolution du Conseil des ministres parue au JO des communautés européennes.
1997	Sommet Planet'ERE I à Montréal : point sur l'avancée de l'éducation à l'environnement dans la francophonie cinq ans après le Sommet de la Terre de Rio.	
2000		Premières assises nationales de l'éducation à l'environnement à Lille : état des lieux de l'ERE en France.
2001	Sommet Planet'ERE II à Paris : échanges autour de trois objectifs : mobiliser les acteurs de l'éducation à l'environnement et du développement durable ; réfléchir sur l'éducation à l'environnement à promouvoir pour un développement durable dans un monde solidaire, équitable et responsable ; permettre aux acteurs d'élaborer des stratégies communes dans une perspective de transformation sociale.	
2002	Sommet de Johannesburg (Rio+10) : renouvellement des engagements pris à Rio.	
2003		Stratégie nationale de développement durable (SNDD) : stratégie qui engage l'Etat à devenir exemplaire.
2004		Généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable : circulaire précisant les modalités d'organisation et de mise en place de cette nouvelle dimension pédagogique de l'éducation à l'environnement.
2005	Décennie des Nations unies pour l'éducation au service du développement durable : favorise l'intégration des principes, valeurs et pratiques liés au développement durable à tous les forums d'éducation et d'apprentissage.	Cadre de référence pour l'élaboration des projets territoriaux et les Agendas 21 locaux : explique comment intégrer à un projet territorial les enjeux planétaires du développement durable. Charte de l'environnement : texte à valeur constitutionnelle consacrant les droits de l'homme et de la société dans son environnement (cf. annexes).
2007		Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable : circulaire faisant suite à celle de 2004.
2009		Deuxièmes assises nationales de l'éducation à l'environnement vers un développement durable à Caen : recommandations pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable en France.
2010		Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 (SNDD) , adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel pour le développement durable.

La déclinaison de l'Agenda 21 au niveau local

Les Agendas 21 territoriaux

Imaginé en 1992 au Sommet de la Terre de Rio, l'outil Agenda 21, qui signifie calendrier d'actions pour le 21^e siècle, a pour objectif de permettre aux acteurs locaux d'être porteurs d'une démarche territoriale de développement durable. Ainsi, outre l'engagement des Etats, les collectivités locales telles que les communes, les communautés de communes, les pays, les parcs naturels régionaux, les départements et les régions peuvent également décliner leurs programmes d'actions à l'échelle de leur territoire et dans le cadre de leurs compétences.

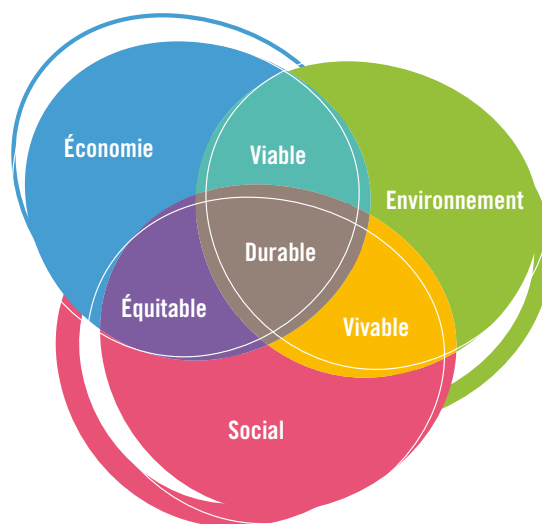
Cet outil repose avant tout sur une méthodologie qui cible **cinq finalités essentielles et cinq éléments déterminants** pour une bonne mise en œuvre. Ces derniers ont été définis dans le « Cadre de référence » élaboré par l'Etat français, à la suite de l'inscription dans la stratégie nationale de développement durable (SNDD 2003-2008) de la volonté de soutenir le développement de la démarche d'Agenda 21 en France.

La SNDD 2010-2013 et le Grenelle 2 fixent l'objectif de 1000 Agendas 21 initiés et de 250 qui soient reconnus par le ministère.

Chaque année, depuis la circulaire du 13 juillet 2006, un appel à reconnaissance permet d'identifier de nouveaux programmes territoriaux.

En région Bourgogne, il existe une belle diversité de démarches à la fois dans de petites communes et dans des communes urbaines, voire même portées par des conseils généraux. Elles sont regroupées dans un réseau porté et animé par la DREAL Bourgogne et Alterre Bourgogne.

LES TROIS SPHÈRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



AGENDA 21

5 finalités

1. La lutte contre le changement climatique
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
4. L'épanouissement de tous les êtres humains
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5 éléments déterminants

1. Une stratégie d'amélioration continue
2. La participation
3. L'organisation du pilotage
4. La transversalité des approches
5. Une évaluation partagée

La Bourgogne fait partie des régions qui ont mis en œuvre, très tôt, des Agendas 21. Certaines collectivités sont plus avancées que d'autres mais toutes expriment, à travers ces démarches, leur volonté de s'engager sur la voie du développement durable, en cohérence avec la SNDD.

LES COLLECTIVITÉS BOURGUIGNONNES ENGAGÉES DANS UN AGENDA 21 (À JANVIER 2012)

- Commune de Sainte-Colombe-en-Auxois (21)
- Commune de Montbard (21)
- Commune de Quetigny (21)
- Commune de Montambert (58)
- Commune de Fontaines (71)
- Commune de Sance (71)
- Commune de Lugny (71)
- Communauté de communes de l'Autunois (71)
- Communauté urbaine Creusot Monceau (71)
- Ville d'Auxerre (89)
- Ville de Chenôve (21)
- Ville de Cosne-Cours-sur-Loire (58)
- Ville de Chalon-sur-Saône (71)
- Ville de Macon (71)
- Ville de Lonvic (21)
- Parc naturel régional du Morvan (89, 58, 21, 71)
- Pays Auxois Morvan (21)
- Conseil général de la Nièvre (58)
- Conseil général de Saône-et-Loire (71)

D'autres formes d'Agenda 21

Au-delà des Agendas 21 locaux portés par des collectivités territoriales, l'Agenda 21 peut être décliné sous diverses formes. On voit ainsi apparaître :

- **des Agendas 21 d'établissements scolaires.** Ces derniers reposent sur la mise en place de plans d'actions qui répondent à des problématiques sociales, environnementales et économiques identifiées à l'échelle de l'établissement scolaire : le transport et l'accès à l'établissement, les consommations d'énergie et d'eau, la solidarité avec les familles, etc. Ces plans d'actions répondent aux grands axes d'engagement du développement durable : la consommation responsable, la solidarité locale et internationale, la diversité biologique et culturelle, la lutte contre le réchauffement climatique ;
- **des Agendas 21 sportifs.** L'Agenda 21 du Mouvement olympique, adopté en 1999, présente les concepts fondamentaux et les actions générales à entreprendre pour participer activement au développement durable. C'est un programme d'actions destiné à l'ensemble des membres du Mouvement olympique et aux sportifs en général. Le Comité national olympique et sportif français a lui aussi élaboré son programme Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable, programme officiellement lancé en décembre 2003.

*La
démarche
Ecosffere est
une déclinaison de
l'Agenda 21 dans
une structure
éducative.*



Les grands principes de la démarche Ecosffere



Et si la communauté éducative devenait plus écologique, plus responsable et plus solidaire ? Que se passerait-il si tous les individus de cette communauté relevaient ensemble ce défi ?

Une démarche collective

La démarche Ecosffere repose sur l'idée d'engagement collectif. La prise en compte de l'environnement au sein de la structure s'inscrit dans son fonctionnement global, dans ses activités quotidiennes, au niveau du bâti comme du comportement des personnes.

Une structure éducative n'est pas une entité isolée fonctionnant en vase clos. Son fonctionnement et les différentes activités qui s'y déroulent sont consommateurs d'énergie et de ressources naturelles, produisent des déchets et créent d'éventuelles nuisances pour le voisinage. Par ailleurs, les moyens de transports utilisés par les acteurs de la structure ont des impacts plus ou moins importants sur l'environnement et participent de ce fait au changement climatique.

Une structure éducative est aussi une somme d'individus qui se croisent, apprennent, travaillent et vivent ensemble. Elle est ancrée dans un territoire qui a une histoire caractérisée par des dynamiques locales et des acteurs locaux. C'est donc une communauté de personnes, avec ses codes, ses réglementations, sa culture, ses responsables, ses projets et ses contraintes.

Les grands thèmes environnementaux au cœur de la démarche

La démarche Ecosffere étant une démarche de développement durable, elle s'intéresse aux trois piliers qui composent le développement durable : l'économie, le social et l'environnement, ce dernier ayant été retenu comme porte d'entrée dans le développement durable.

Pour faire le tour des problématiques environnementales rencontrées sur un établissement, huit thèmes ont été identifiés comme étant prioritaires à traiter dans le programme d'actions de la démarche. A noter que ces thèmes sont également porteurs des dimensions économique et sociale.

Ces thèmes sont :

- **L'énergie**
- **L'eau**
- **Les déchets**
- **L'alimentation**
- **Les achats**
- **La mobilité**
- **La biodiversité**
- **Le bruit**

En fonction des résultats de l'état des lieux de la structure et du choix effectué par la structure, au moins deux thèmes seront retenus, autour desquels sera construit le plan d'action la 1^{re} année. Puis, les années suivantes, d'autres thèmes seront ajoutés.

Une approche systémique

Les huit thématiques environnementales précédemment présentées sont interdépendantes et peuvent être traitées en privilégiant une approche systémique à l'échelle de l'établissement. L'objectif est d'aborder globalement le développement durable au sein de la structure et de relier les éléments de connaissance entre eux plutôt que de les isoler. Par exemple, travailler sur la question des déchets permet de se questionner sur les achats effectués dans l'établissement, en abordant la question des produits plus ou moins emballés et des contenants, ou encore sur l'alimen-

tation en réfléchissant aux moyens de réduire le gaspillage.

À l'inverse d'une approche disciplinaire, l'approche systémique s'enrichit de la diversité des ressources offertes. Car, même si le choix a été fait d'entrer par le pilier environnemental du développement durable dans le cadre de la démarche Ecosffere, l'ensemble des thématiques de travail peuvent faire l'objet d'une approche économique et/ou sociale.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- *Fiche ressource 1 : L'approche systémique*

Une démarche d'amélioration continue

La démarche Ecosffere s'articule principalement autour de deux étapes essentielles :

1. L'état des lieux de la structure dans son ensemble

Il s'agit d'un diagnostic environnemental, réalisé par un auditeur extérieur. Ce diagnostic vise à recueillir des données techniques, à analyser les pratiques et les comportements et à recenser les actions pédagogiques existantes.

Dans le cadre d'une autre démarche, il est possible de réaliser cet état des lieux en interne.

2. La définition et la mise en œuvre du plan d'actions

À partir des résultats de l'état des lieux (ou diagnostic), la structure choisit au moins deux thématiques environnementales (parmi les huit) sur lesquelles elle souhaite travailler. Elle définit des actions techniques et pédagogiques sur la base de ces thématiques, qui vont composer le plan d'actions. Puis elle en assure la mise en œuvre. L'objectif est d'améliorer la situation globale de l'établissement, de sensibiliser et éduquer l'ensemble des acteurs pour faire évoluer les consciences et les comportements. La démarche est rythmée par des évaluations qui permettent de suivre le bon déroulement du projet et au besoin, d'ajuster les actions en fonction des objectifs.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- *Fiche ressource 2 : L'amélioration continue*

La pédagogie de projet comme mode opératoire

Dans un esprit de découverte et de construction collective, tous les acteurs sont invités à mettre en œuvre la démarche sans rapport de hiérarchie entre l'éducateur et l'élève. L'idée est de **créer des ponts entre la vie matérielle de la structure et les pratiques éducatives**, de rapprocher le « connaître » des programmes de l'« agir » au quotidien. Il s'agit aussi de s'appuyer sur l'environnement proche des acteurs en leur offrant de multiples possibilités d'agir, de se responsabiliser, de s'impliquer dans un projet concret et proche de leur quotidien. C'est le principe de la pédagogie de projet, un processus d'apprentissage qui met un groupe de personnes en situation de planifier collectivement la mise en œuvre d'un projet et de le vivre.

La pédagogie de projet permet de travailler sur trois objectifs transversaux :

- **Se connaître** (savoir qui fait quoi dans et pour la structure) et connaître l'histoire de la structure.
- **Améliorer les relations entre les personnes** (lieux de vie conviviaux, réduction des violences, respect des différences).
- **S'ouvrir sur l'extérieur** : relation avec le quartier, la ville, les acteurs locaux, le territoire...

Ces objectifs transversaux apportent une dimension sociale à la démarche et permettent d'entrer dans la perspective du développement durable en s'appuyant sur des valeurs de responsabilité, de citoyenneté et de solidarité (locale et internationale).

L'accompagnement proposé

L'accompagnement proposé aux équipes des structures qui entrent dans la démarche Ecosffere se traduit par la mise à disposition de ressources et d'outils spécifiques tels que :

- un appui technique et méthodologique,
- un espace collaboratif en ligne sur le site d'Alterre Bourgogne,
- des temps de rencontre et d'échange avec les référents des différents sites engagés dans la démarche.

En outre, accessibles à toutes les structures souhaitant s'engager dans une démarche de développement durable autre que Ecosffere, sont également proposés :

- **Les guides pédagogiques** : des documents pratiques structurés en deux parties, apports de connaissances et fiches activités, relatifs aux thèmes des Journées de l'ERE (mobilité, alimentation, changement climatique, biodiversité...) et destinés aux formateurs ;

- **Plani'sfferre** : le programme des formations proposées par les partenaires du SFFERE contenant des formations consacrées à la démarche Ecosffere et à l'intégration de l'environnement dans les projets de structure ;
- **Souffle d'ERE** : la revue annuelle du SFFERE qui valorise les initiatives menées dans le domaine de l'ERE et donne des pistes pour agir ;
- **Les Journées de l'ERE** : une opération de sensibilisation-action organisée au printemps de chaque année, valorisant des projets pluridisciplinaires et inter-structures, réalisés tout au long de l'année par les enseignants, formateurs, éducateurs et animateurs sur un thème environnemental et pédagogique donné ;
- **Le service d'information et de documentation d'Alterre Bourgogne** : ouvert au public, le SID propose un fonds documentaire sur l'ERE ;
- **Le site Internet d'Alterre Bourgogne** : www.alterre-bourgogne.fr

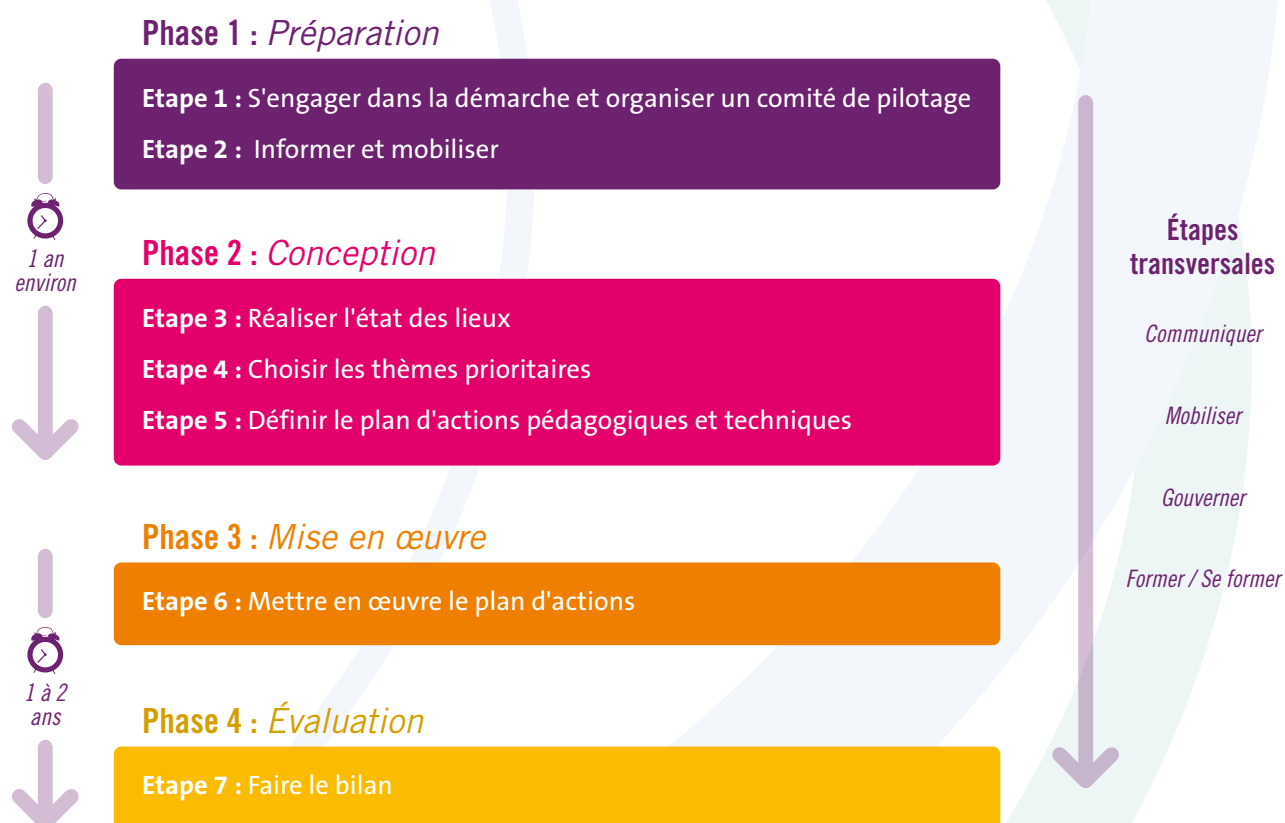


PARTIE 2 La démarche pas à pas

Vue d'ensemble

La démarche Ecosffere est composée de quatre grandes phases regroupant plusieurs étapes. Elle se déroule au rythme de chacune des structures. Il faut

compter environ un an pour les phases 1 et 2 et un à deux ans pour les phases 3 et 4.



Les différentes phases et étapes de la démarche

Phase 1 : préparation

Etape 1 : S'engager dans la démarche et organiser le comité de pilotage

L'engagement dans la démarche résulte d'une décision collective, concertée et partagée. Si l'idée naît d'un partenaire de la structure, le projet doit pouvoir être repris et porté par la structure qui en est le pilote.

1. Il convient tout d'abord de réunir la collectivité de tutelle ou l'instance décisionnelle (conseil d'administration, conseil d'école, etc.) et l'équipe dans sa globalité, afin de leur présenter la démarche. Le but est de s'assurer de leur adhésion et de leur intérêt pour la démarche.
2. Puis, l'instance décisionnelle de la structure valide l'engagement et en informe tous les acteurs de la structure.
3. Une fois l'engagement validé et présenté, un **comité de pilotage** est constitué au sein de l'établissement. Chargé de l'organisation générale du projet et de son suivi, le comité de pilotage rassemble le responsable de la structure et les différents représentants des acteurs concernés par la démarche.

Pour éviter de multiplier les comités et instances, un comité ou un groupe de travail déjà existant (par exemple, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ou le conseil d'école) peut faire office de comité de pilotage et prendre en charge la mise en œuvre de la démarche.

Au sein du comité de pilotage, un **coordonateur** est nommé. Il est le référent de la démarche Ecosffere pour la structure. C'est lui qui est chargé du suivi de la démarche, de la coordination des groupes de travail (cf. phase 2) et de la cohérence des actions. Il est soutenu dans son rôle par le comité de pilotage.

Dans les plus grandes structures, il peut être judicieux de nommer un coordonnateur pédagogique et un coordonnateur technique pour faire le lien

entre les actions techniques et pédagogiques.

Puis, la structure procède à deux formalités :

4. Elle **inscrit** la démarche **dans le projet** de la structure (projet d'école, projet d'établissement, projet éducatif de la structure...).
5. Dans le cadre de la démarche Ecosferre, elle signe une **lettre d'engagement** formel dans la démarche, qui précisera notamment la composition du comité de pilotage et le nom du coordonateur.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- *Fiche outil A – La lettre d'engagement*

6. Enfin, le comité de pilotage crée un **carnet de bord**. Véritable outil de suivi du projet, le carnet de bord rassemble tous les documents relatifs à la démarche. Il doit être tenu à la disposition de chacun des acteurs concernés. Le cas échéant, il permet aussi d'assurer efficacement la transmission du projet : en cas de changement dans l'équipe, tout nouvel arrivant doit pouvoir y puiser les éléments nécessaires à la compréhension et l'appropriation du projet.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- *Fiche ressource 3 – Pistes pour réaliser un carnet de bord*
- *Fiche outil B – Grille de suivi des réunions du Comité de pilotage*



Étape 2 : Informer, sensibiliser et mobiliser

Une étape fondamentale dans la mise en œuvre de la démarche est d'informer tous les acteurs de la structure de sa mise en place, de ses objectifs et de la méthode de travail adoptée pour s'assurer de leur compréhension et de l'adhésion de tous au projet. Cet effort d'information et de communication peut être porté par tous : le chef d'établissement, les enseignants et animateurs, les élèves... Pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable et à la démarche Ecosffere, le travail d'information doit aussi impliquer les jeunes et être l'occasion de projets pédagogiques variés.

Pour coordonner l'information et créer du lien entre les différents projets de sensibilisation, il est souhaitable qu'une équipe pédagogique rassemblant les principaux enseignants, animateurs ou éducateurs impliqués dans la démarche, soit constituée. Sa mission sera aussi de créer du lien entre la démarche Ecosffere et les différentes actions pédagogiques menées sur le développement durable dans la structure.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Fiche ressource 4 – Comment sensibiliser au développement durable ?
- Fiche outil C – Grille de suivi des réunions de l'équipe pédagogique
- Fiche outil D – Suivi de la mobilisation et de la communication

Comment informer et sensibiliser ?

En créant un tableau d'affichage dédié à la démarche ou plus largement au développement durable par exemple, ou en organisant des présentations collectives de la démarche à l'ensemble des acteurs de la structure.

Ou encore en informant les professeurs principaux qui pourront ensuite servir de relais dans les classes !



Phase 2 : conception

Etape 3 : Effectuer l'état des lieux

Pour la démarche Ecosferre, l'état des lieux consiste à faire réaliser un diagnostic technique idéalement par une personne extérieure à la structure, ayant un regard neuf. Cet auditeur appréciera la situation environnementale de la structure (bilan qualitatif et quantitatif) afin de dégager les principaux enjeux et les axes d'amélioration qui permettront de rédiger le plan d'actions. Il prendra en compte les actions déjà menées afin qu'elles soient valorisées, que la démarche s'appuie dessus et les coordonne avec les opportunités de nouvelles actions à développer.

Afin que chacun s'approprie la démarche, il est recommandé de présenter, en amont, les objectifs du diagnostic et la méthode de travail aux jeunes et aux différentes équipes. À la fin du diagnostic, il convient de leur restituer les résultats et les principaux enjeux mis en évidence.

Dans le cadre d'une autre démarche, un état des lieux peut être réalisé en interne en s'appuyant sur les fiches citées ci-dessous.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- *Fiche ressource 5 – Réaliser des enquêtes*
- *Fiche outil E – Inventaire des actions réalisées ou en cours*
- *Fiches thématiques – Partie 2 - Préparer*

Etape 4 : Choisir les thèmes prioritaires

À l'issue du diagnostic technique, des préconisations concernant les enjeux de la structure liés à chaque thème environnemental sont rédigées par l'auditeur. Elles aideront à choisir au moins deux thèmes prioritaires à traiter dans le plan d'actions.

Pour favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs de la structure dans la démarche, il est recommandé de les associer à la réflexion et de recueillir leurs avis (quels que soient les moyens mis en œuvre) quant au choix de ces deux thèmes, qui sera validé par le comité de pilotage.

À cet effet, un ensemble de questions structurantes

peuvent être posées, telles que : Quels sont les éléments sur lesquels la structure peut agir ? Y a-t-il déjà eu des actions dans ces domaines ? Quels sont les thèmes les plus porteurs sur le plan pédagogique ? Quel peut être l'intérêt des jeunes pour tel ou tel thème ? des formateurs ? des autres acteurs de la structure ? Y a-t-il des actions au niveau local concernant ce thème ? Quels changements de comportements peut-on attendre en lien avec ce thème ?

Etape 5 : Définir le plan d'actions

Les deux thèmes prioritaires étant identifiés, la structure doit définir les actions techniques et pédagogiques qui seront intégrées dans le plan d'actions de la démarche. Toujours dans l'optique de mobiliser un maximum d'acteurs, les groupes de travail peuvent être constitués, composés, si possible, des jeunes, des parents, de l'équipe technique, de l'équipe pédagogique, de l'équipe administrative...

Pour le bon déroulement de la démarche, il est recommandé de rédiger des fiches actions qui permettront de détailler précisément les actions à entreprendre (objectif, descriptif, calendrier, coût, indicateurs de suivi, etc.). Pour chaque action, un pilote pourra être choisi. C'est lui qui en assurera la mise en place, le suivi et l'évaluation, et qui transmettra régulièrement les résultats au coordinateur de la démarche Ecosffere.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- *Fiche outil F – Plan d'actions*
- *Fiche outil G – Fiche action*

*Les
fiches actions
doivent être rédigées
avec précision et doivent
notamment définir des
indicateurs de suivi qui
permettront de réaliser
l'évaluation en fin de
démarche.... Très
important !*



Les actions font l'objet d'une présentation auprès du Comité de pilotage qui, au regard des résultats de l'état des lieux et des propositions des groupes de travail thématiques, valide les actions techniques et pédagogiques qui composeront le plan d'actions. Le nombre d'actions n'est pas fixé. Il s'agit surtout de créer une dynamique sur le long terme dans une perspective d'amélioration continue.

La pertinence du plan d'actions est primordiale. Celui-ci doit être pensé et rédigé de façon à être réalisable :

- **avec l'équipe éducative** qui connaît les opportunités pédagogiques que peut engendrer le diagnostic ;
- **avec l'équipe technique** qui est la mieux placée pour déceler les opportunités d'actions concrètes à moyen et court terme et a contrario, les changements impossibles à opérer à moyen terme.

Ce cheminement est nécessaire pour permettre l'engagement d'une véritable concertation et éviter le rejet de propositions exprimées qui ne seraient pas réalisables pour des raisons techniques, financières ou de disponibilité.

Le plan d'actions étant la « colonne vertébrale » de la démarche, l'établissement peut se servir de cette étape essentielle pour organiser une opération de communication afin de maintenir la motivation de l'équipe.

Phase 3 : mise en œuvre

Etape 6 : Mettre en œuvre le plan d'actions

Les actions techniques et pédagogiques prévues dans le plan d'actions sont mises en œuvre par l'ensemble des acteurs de la structure coordonnés par le pilote de l'action, en suivant les fiches actions qui définissent la place de chacun des acteurs.

Le coordonnateur de la démarche joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du plan d'action. C'est lui qui **assure la cohérence, entretient la motivation de l'équipe et organise le suivi global ainsi que les échanges**.

La mise en place d'un tableau de suivi regroupant l'ensemble des actions avec leurs indicateurs de

résultats (cf. fiches actions) permettra de suivre la mise en œuvre des actions et d'ajuster les objectifs, quand cela est nécessaire. Le tableau de suivi permettra un aperçu global de l'avancement de la démarche.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Fiche outil H – Tableau de suivi
- Fiche ressource 6 – Conseils pour optimiser la démarche

Phase 4 : évaluation

Etape 7 : Faire le bilan

Le bilan du plan d'actions est réalisé à partir d'un tableau de suivi et des fiches actions dans lesquelles sont référencés les indicateurs de résultats. Ces indicateurs permettent de mettre en évidence les écarts entre les résultats attendus et ceux obtenus. Une grille d'évaluation de la démarche dans la structure peut également être renseignée afin de disposer d'un aperçu qualitatif de l'avancement de la démarche.

Le bilan doit permettre d'aborder les difficultés rencontrées de façon constructive et avec objectivité. Il va aussi permettre de comprendre pourquoi certaines actions n'ont pas été réalisées et de trouver des solutions pour y remédier.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Fiche outil G – Fiche action (partie Bilan de l'action)
- Fiche outil J – Évaluation de la démarche

La démarche Ecosffere s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. Ce qui importe le plus est de s'assurer, au fur et à mesure de la démarche, de la solidité des résultats acquis, de communiquer dessus et de prendre appui sur eux pour avancer et pérenniser la démarche.



Qui est concerné ?

La réussite de la démarche est liée à l'engagement de tous les acteurs. Deux catégories de personnes et d'organismes sont à associer à la démarche :

- **Les acteurs de la démarche**, c'est-à-dire tous ceux concernés par la vie de la structure et qui seront donc associés à la prise de décision et à la mise en œuvre du plan d'actions ;

- **Les partenaires**, qui peuvent soutenir la démarche aux différentes étapes et renforcer l'efficacité des actions, en apportant un soutien technique, pédagogique, logistique ou financier.

Où ?	Qui ?	Quoi ?
Au sein de la structure, en tant que membres du comité de pilotage de la démarche	Le responsable (directeur, principal ou proviseur)	Porte la démarche auprès des jeunes et de l'équipe éducative. Il engage des ressources humaines et financières. Il assure la continuité de la démarche d'une année sur l'autre.
	Le conseil d'administration	Valide les propositions liées à la démarche et prend les décisions. Il valide notamment le plan d'actions.
	L' équipe éducative (enseignants, animateurs, éducateurs...)	Assure l'articulation entre action et éducation. Elle est composée d'enseignants, d'animateurs ou d'éducateurs (selon les structures) qui apportent des informations précieuses à la rédaction du plan d'actions pédagogiques.
	Le personnel administratif et technique	Connaît le fonctionnement de la structure. Il est composé de personnes ressources qui seront importantes pour la réalisation du diagnostic et la mise en place des actions.
	Les jeunes (élèves, enfants...)	À la fois acteurs et destinataires de la démarche. Ils sont parties prenantes et participent à l'ensemble des étapes. Ils sont force de proposition et sont au centre de la mobilisation.
	Les parents ou leurs représentants	Sont informés de la démarche et peuvent la relayer à la maison. Ils peuvent être associés au rendu du diagnostic et seront force de proposition. Ils pourront éventuellement collaborer au plan d'actions.
	La collectivité de tutelle propriétaire des bâtiments (quand il y en a une)	Associée dès le démarrage de la démarche en qualité de gestionnaire technique et financier.
À l'extérieur de la structure	- les opérateurs de service de la structure : restauration, nettoyage, entretien des bâtiments et des espaces, gestion eau/énergie/déchets/transports scolaires - les fournisseurs de produits alimentaires ou d'équipements scolaires, maîtres d'œuvre dans la construction/réhabilitation de bâtiments...	Ils peuvent être force de proposition surtout si eux-mêmes sont engagés dans une démarche de développement durable.
Dans la collectivité territoriale sur laquelle est implantée la structure	Le responsable de la collectivité territoriale ou son représentant	Acteur compétent de l'aménagement du territoire et de l'éducation des citoyens qui doit être associé en tant que personne ressource
	Les responsables des services spécifiques en rapport avec les thématiques étudiées : bâtiments, espaces verts, gestion des déchets, coopération internationale...	Fournissent de nombreuses informations utiles pour le diagnostic et sont force de proposition.

Les étapes transversales

Communiquer et mobiliser

Dans le cadre de ce type de démarche, la communication est fondamentale.

Au sein de la structure, elle maintient la mobilisation en informant les acteurs sur l'avancée de la démarche. Elargie au territoire (parents, communes, communautés de communes, associations locales...), elle permet de faire connaître la démarche, de la renforcer et de la valoriser.

Divers supports peuvent être exploités pour communiquer : le site internet de la structure, les journaux et lettres d'information internes à la structure ou ceux des partenaires, la presse (presse écrite, radio, télévision locale) ...

En outre, agir en synergie avec les événements locaux, nationaux ou internationaux en lien avec les thèmes abordés dans le plan d'actions assure un relais d'information à ne pas négliger.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- *Fiche ressource 7 – Les manifestations nationales et internationales*

Comment mobiliser ?

- En réalisation une exposition ;
- En mettant en place des éco-délégués ;
- En organisant des discussions, des débats ;
- En organisant une séance de projection d'un film sur le thème du développement durable, suivie d'un débat... pas de limite à la créativité !
L'essentiel est de créer du lien.



Au-delà de l'information, une mobilisation efficace passe par une réelle implication. Cela suppose la participation de tous les acteurs aux différentes étapes de la démarche, notamment aux actions mises en œuvre, cela suppose également une bonne gouvernance.

Mettre en œuvre une bonne gouvernance

La bonne gouvernance prend appui sur les principes de **participation, de transparence et de démocratie** : concertation, consultation et communication en sont les trois mots-clés.

Le mode de gouvernance peut se définir comme étant la somme des moyens mis en place par le comité de pilotage pour associer les acteurs de la structure à l'analyse de la situation, au choix des thèmes prioritaires et la définition des actions.

La gouvernance est considérée comme le 4^e pilier du développement durable, car pour faire évoluer les comportements, il est nécessaire d'impliquer, de responsabiliser et d'informer.

Selon le principe de participation, elle permet d'impliquer les acteurs de l'établissement afin qu'ils prennent conscience de leurs possibilités de participation aux différents processus de décisions.

La gouvernance peut se décliner sous des formes diverses :

- **intégration de représentants de tous les acteurs** dans le comité de pilotage ;
- **élaboration et mise à disposition d'un organigramme** qui définit le rôle et les compétences des différents acteurs de la structure ;
- **création de lieux d'échanges** permanents ;
- **organisation de réunions d'information** sur les enjeux et les objectifs de la démarche ;
- **mise en place de groupes thématiques** de travail et organisation d'ateliers ;

- **association du public** dans certaines opérations et initiatives menées par la structure.

La gouvernance doit permettre d'alimenter la dynamique, la créativité, l'adhésion au projet et surtout de garantir la pérennisation des actions.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- *Le site Internet d'Ecole et nature aide à comprendre le principe de fonctionnement d'une réunion « participative » et apporte des outils à ceux qui organisent ces réunions pour qu'elles soient les plus participatives et démocratiques possibles.*

<http://reseaucoleetnature.org>

Former et se former

Pour les acteurs initiant une telle démarche, comme pour ceux y étant impliqués, la formation est un facteur de réussite et de motivation.

La formation permet de prendre conscience et/ou d'approfondir ses aptitudes et ses connaissances. Elle est source de réflexion et de remise en cause de ce que l'on sait, de ce que l'on a su et de ce que l'on croit savoir ; elle permet également des échanges souvent très enrichissants entre différentes catégories d'acteurs (gestionnaires, enseignants, personnels de cantine...) ou entre acteurs de même catégorie

Dans le cadre du SFFERE, différents types de formation, inscrites dans Plani'sffere (le plan de formation du SFFERE), sont proposées : des formations thématiques visant à renforcer les connaissances dans les différents domaines de l'environnement (l'eau, le changement climatique, la biodiversité...) ; d'autres formations davantage axées sur les pratiques pédagogiques, les modes d'apprentissages ; d'autres encore portant sur « comment agir pour un développement durable dans les structures éducatives ». Pour en savoir plus : www.alterre-bourgogne.fr

Annexes

Le label Écosffere

La mise en œuvre d'une démarche de développement durable qui répond aux critères d'Ecosffere et fait l'objet d'une convention (cf. page 5) est validée par un label, remis à l'établissement concerné.

Pourquoi un label ?

Les raisons pour lesquelles la démarche Ecosffere s'accompagne d'un label sont multiples :

- Il permet de **valoriser** les engagements et les actions des structures.
- C'est un facteur de **motivation** pour les acteurs de la structure éducative.
- Il permet de **faire connaître et reconnaître** une démarche ancrée dans un territoire, que le jeune rencontrera au fil des ans, dans ses différents temps et lieux de vie.
- Il crée une **identité régionale** et permet aux structures éducatives d'entrer dans une dynamique constructive avec l'ensemble des partenaires et des acteurs de ce territoire.
- Il encourage la **démarche d'évaluation**.
- Il permet de développer des **échanges de pratiques** et un langage commun.

La labellisation

Pour favoriser une démarche d'amélioration continue, trois niveaux de reconnaissance ont été développés, valorisant les différentes étapes de la mise en place d'actions, tant au niveau des moyens déployés (techniques et pédagogiques) que des résultats obtenus.

La labellisation repose sur plusieurs critères :

- **des critères dits « de démarche »** qui permettent d'évaluer l'organisation qui a été mise en place au sein de la structure pour mener à bien la démarche : existence d'un comité de pilotage, implication de l'ensemble des acteurs de la structure, communication et mise en œuvre de la gouvernance dans la prise de décision, etc. ;
- **des critères relatifs au plan d'actions** qui permettent de s'assurer que les actions techniques et pédagogiques inscrites au plan d'actions ont effectivement été mises en place par la structure.

La labellisation est décernée par un jury faisant intervenir les partenaires du SFFERE.

Des organismes ressources pour une démarche de développement durable en structure éducative

Organismes	Contacts et site Internet	Téléphone	Services
Alterre Bourgogne 9 bd Rembrandt 21000 Dijon	Mme Coudurier www.alterre-bourgogne.org	03 80 68 44 30	- Centre de ressources documentaires - Prêt et envoi de documents - Données statistiques
ADEME 1C bd de Champagne 2100 Dijon	Mme Sfeir www.ademe.fr	03 80 76 89 76	- Centre de ressources documentaires - Prêt et envoi de documents - Données statistiques - Prêt d'outils pédagogiques - Accompagnement de projets
CRDP (Centre régional de documentation pédagogique) 3 av. Alain Savary 21000 Dijon	http://crdp.ac-dijon.fr	03 80 73 85 00	Centre de ressources documentaires
DREAL Bourgogne (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement) 19bis-21 bd Voltaire 21000 Dijon	www.ecologie.gouv.fr/bourgogne	03 80 68 08 30	- Animations et visite de sites - Données statistiques - Envoi de documents
Conseil régional de Bourgogne Service environnement 17 Bd de la Trémouille 21000 Dijon	Mme Thomas M. Marie www.cr-bourgogne.fr	03 80 44 35 05	- Accompagnement de projet - Prêt et envoi de documents - Suivi du dispositif classes environnement
Rectorat de l'académie de Dijon 51 rue Monge 21000 Dijon	M. Censier (correspondant académique EDD) http://educationenv.ac-dijon.fr	03 80 44 87 01	- Conseils et validation pédagogiques - Site dédié à l'EDD en Bourgogne 1 correspondant EDD dans chaque département
DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) 22 D Bd Winston Churchill 21000 Dijon		03 80 39 30 00	- Envoi de documentations - Conseil en ingénierie de projets - Service documentation ou service formation et développement
DRASS (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales) 11 rue de l'Hôpital 21000 Dijon	Service Protection Sanitaire de l'Environnement	03 80 44 30 30	- Interventions et animations - Données
DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) 10 Bd Carnot 21000 Dijon		03 80 68 39 00	- Prêt d'outils pédagogiques - Accompagnement de projets
Maison de l'eau et de l'environnement d'Auxerre 1 Place Achille Ribain 89000 Auxerre		03 86 72 91 65	- Animations dans les classes et sorties sur sites - Création d'outils et de démarches pédagogiques - Aide au montage de projets
Conservatoire de la nature Paul Bert 3 Place Achille Ribain 89000 Auxerre	cpnb@wanadoo.fr	03 86 52 19 69	- Expositions - Interventions sur sites
Parc naturel régional du Morvan Maison du Parc 58230 Saint-Brissson	M. Sirugue (Responsable pôle Education) www.parcumorvan.org	03 86 78 79 00	- Animations en classe - Sorties sur sites - Envoi de documents - Création de documents thématiques et scientifiques

Organismes	Contacts et Site Internet	Téléphone	Services
Jardin des sciences Muséum-Planétarium-Jardin botanique Parc de l'Arquebuse 14 rue Jehan de Marville / 1 avenue Albert 1 ^{er} 21000 Dijon	Mme Jolivet museum@ville-dijon.fr	03 80 48 82 00	• Envoi de documents • Prêt d'outils pédagogiques et d'exposition • Conception de démarches et d'outils pédagogiques • Animations • Aide au montage de projets • Création de documents thématiques et scientifiques
F.O.L. 58 (Fédération des œuvres laïques) 6 allée du Dr Subert 58000 NEVERS	www.fol58.org	03 86 71 97 30	• Animations sur sites • Création de démarches pédagogiques
Ecomusée de la bresse bourguignonne Château départemental 71270 Pierre-de-Bresse		03 85 76 27 16	• Conceptions d'outils et de démarches pédagogiques • Animations • Expositions
Centre EDEN 126 rue de l'Eglise 71290 Cuisery	www.centre-eden.com eden71@cg71.fr	03 85 27 08 00	• Espace muséographique • Animations sur sites • Envoi et conception de documents scientifiques et pédagogiques
CPPIE du pays de l'Autunois-Morvan Pré Ouche 71360 Collonge-la-Madeleine	M. Blondeau www.cpie-autunois-morvan.com	03 85 82 12 27	• Conception d'outils et de démarches pédagogiques • Animations en classe et interventions sur sites • Aide au montage de projets
O.C.C.E 71 (Office central de la coopération à l'école) 11 route de Taisey 71100 Saint-Rémy		03 85 93 39 07 09 64 08 17 45	• Prêt d'outils pédagogiques • Accompagnement de projets
Conservatoire des espaces naturels bourguignons Chemin du moulin des étangs 21600 Fenay		03 80 79 25 99	• Expositions • Envoi de documents • Conception d'outils pédagogiques • Animations sur sites
F.O.L 21 (Fédération des œuvres laïques) 2, rue Claude Bernard 21000 Dijon	M. Bourtourault www.laligue21.laligue.org	03 80 30 68 23	• Conception de démarches pédagogiques • Animations • Aide au montage de projets
Centre de ressources bio-industries 5 rue de Longvic 21300 Chenove		03 80 54 39 07	• Expositions • Ressources pédagogiques en formation professionnelle • Accompagnement management environnemental
Latitude21 33, rue de Montmuzard 21000 Dijon	M. Appert	03 80 48 09 12	• Expositions • Prêt d'outils pédagogiques • Animation

Petit lexique

A

Agenda 21 : programme d'action pour le 21^e siècle adopté en 1992 à la Conférence de Rio par 178 pays. Ce programme liste une série d'actions devant être intégrées à tous les niveaux : international, national, local et répondant aux grands principes du développement durable.

Approche systémique : approche globale centrée sur le système, c'est-à-dire un ensemble d'éléments en interaction organisés en fonction d'un but.

C

Collectivité territoriale : niveau local d'organisation administrative et politique. Les collectivités territoriales peuvent être, selon les cas les communes, les départements, les régions.

Communauté éducative : désigne l'ensemble des personnes d'une communauté chargée des questions d'éducation (parents, enseignants, animateurs, éducateurs, etc.)

D

Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il intègre trois dimensions (économique, sociale, environnementale) et s'appuie sur plusieurs principes (principe de précaution, principe de solidarité et d'équité, principe de participation).

Diagnostic environnemental : évaluation de l'impact d'un site sur l'environnement. Le diagnostic est destiné, sur la base de données recueillies sur le site, à apprécier la situation d'un site au regard de la réglementation, identifier les enjeux environnementaux, évaluer l'organisation mise en place pour traiter les questions d'environnement, dresser un bilan qualitatif et quantitatif de la situation environnementale, mettre en évidence les points forts et les points faibles du site et identifier et hiérarchiser les axes d'amélioration.

E

Eco-produits : ce sont des produits qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie et qui conservent leurs performances lors de leur utilisation : produits ayant peu d'emballages, produits rechargeables (piles, cartouche d'imprimante), etc.

Éducation relative à l'environnement : l'éducation relative à l'environnement a pour objectif de renforcer la sensibilisation des citoyens aux problèmes existant dans ce domaine ainsi qu'aux solutions possibles, et de jeter les bases d'une participation à la fois pleinement informée et active des individus dans la protection de l'environnement et de l'usage prudent et rationnel des ressources naturelles (définition proposée par la résolution du Conseil des ministres parue au Journal officiel des communautés européennes le 17/05/1993 et adoptée par le SFFERE).

Empreinte écologique : mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. C'est un indicateur qui évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets (indicateur diffusé par le WWF).

G

Gouvernance : ensemble des interrelations et des processus permettant l'implication dans un projet ou dans le fonctionnement d'une structure de l'ensemble des parties prenantes, ainsi que l'évaluation de ces processus de politique participative.

M

Management environnemental : management des entreprises, des collectivités, des administrations dans lequel l'environnement devient progressivement l'une des principales composantes.

N

Norme ISO 14001 : norme internationale de certification d'un management environnemental

P

Pédagogie de projet : processus d'apprentissage qui met un groupe de personnes en situation de planifier collectivement la mise en œuvre d'un projet.

Plan d'action : désigne un document qui présente la planification d'actions organisées pour répondre à un engagement. Sont précisés : la durée, les objectifs, les acteurs, les indicateurs de suivi, etc. Dans le cadre de la démarche Ecosfère, le plan d'action inscrit les actions à mener selon trois dimensions : comportementales, pédagogiques et fonctionnelles (fonctionnement de l'établissement et bâtiments).

R

Responsabilité : principe selon lequel un individu (responsabilité individuelle) ou un groupe social (responsabilité collective) a conscience de ses actes, de ses choix, de ses engagements et de leurs conséquences.

V

Valeurs : principes moraux durables qui guident la conduite, les attitudes, la manière d'agir des individus. On peut distinguer différentes catégories de valeurs : les valeurs sociales (la solidarité, la tolérance), les valeurs esthétiques (le beau), les valeurs morales (les droits, les devoirs), les valeurs égo-centriques (le bien-être), les valeurs scientifiques (la rigueur), les valeurs religieuses (la charité), etc.

Ce guide a été réalisé par Alterre Bourgogne dans le cadre du Système de formation des formateurs à l'éducation relative à l'environnement (SFFERE). Il a été élaboré en premier lieu pour les établissements d'enseignement dont l'engagement dans Ecosffere, démarche de développement durable dans les structures éducatives, a fait l'objet d'une convention entre l'établissement, la collectivité de tutelle, l'Education nationale, l'Ademe Bourgogne et Alterre Bourgogne. Puis, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de cet outil, le SFFERE a décidé d'en étendre la mise à disposition à toute structure éducative, d'animation ou de formation souhaitant mettre en place une démarche de développement durable.

Le SFFERE est le Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement. C'est un dispositif partenarial qui réunit les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'environnement à l'échelle régionale :

- les administrations et les acteurs de l'éducation et de la formation ;
- les administrations et les collectivités territoriales et établissements publics qui ont une politique, une mission ou une volonté de développer l'éducation relative à l'environnement (ERE) ;
- les réseaux régionaux du milieu associatif impliqués dans l'ERE.

Créé en 1996, le SFFERE a pour vocation de développer et renforcer les compétences en éducation relative à l'environnement par la formation des formateurs, enseignants et animateurs intervenant à tous les niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse de formation générale, professionnelle, initiale ou continue, dans le cadre du périscolaire ou encore des centres de loisirs. Le dispositif conçoit par ailleurs des outils de sensibilisation et organise des temps d'échanges et de rencontres.

Les actions menées dans le cadre du SFFERE sont financées par l'ADEME Bourgogne, le Conseil régional de Bourgogne, la DREAL Bourgogne et l'Europe à travers le FEDER. La coordination technique est assurée par Alterre Bourgogne, l'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable.



Les partenaires du SFFERE :

- Académie de Dijon
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- AgroSup Dijon
- Centre de culture scientifique et industrielle (CCSTI)
- Centre national de fonction publique territoriale (CNFPT)
- Comité régional olympique et sportif (CROS)
- Conseil régional de Bourgogne
- Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- Direction régionale de l'association nationale de la formation professionnelle pour adultes (AFPA)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
- Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM)
- Jardin des sciences – Muséum de Dijon
- Muséum d'histoire naturelle Jacques de la Comble d'Autun
- Muséum d'histoire naturelle d'Auxerre
- Parc naturel régional du Morvan (PNRM)
- Université de Bourgogne

La reproduction des informations contenues dans ce guide est autorisée, la source doit toutefois être mentionnée en ces termes :

Guide méthodologique Ecosffere. Alterre Bourgogne et SFFERE. 2011. www.alterre-bourgogne.fr